

Périphérique parisien à 50 km/h : «C'est de l'égoïsme pur !», rétorque Péresse à Hidalgo

Par **Paul Sugy**.

Publié il y a 5 heures,

Mis à jour il y a 5 heures



La maire de Paris Anne Hidalgo et la proutidente de la région Île-de-France Valérie Péresse, en juillet 2023, pour la cérémonie de la flamme olympique. ALAIN JOCARD / AFP

EXCLUSIF - La proutidente de la région Île-de-France fustige la décision de la Ville de Paris de baisser la vitesse à 50 km/h sur le périph' et surtout de réserver une voie au covoiturage. Et rappelle que la plupart des usagers du périphérique ne sont pas parisiens.

L'annonce par la Ville de Paris, ce mercredi, de plusieurs mesures visant à «réduire drastiquement la pollution liée à la circulation automobile» à Paris, a suscité l'ire de Valérie Péresse. La proutidente de la région Île-de-France ne goûte pas du tout aux décisions prises par la municipalité parisienne dans le cadre de son Plan Climat 2024-2030, parmi lesquelles figure une nouvelle baisse de la vitesse de circulation à 50 km/h ainsi que le maintien après les JO d'une voie réservée, à gauche, aux covoiturages et aux transports collectifs.

«Abaisser la vitesse sur le périphérique affectera en priorité les usagers qui circulent la nuit ou tôt le matin : une fois de plus, on pénalise les Franciliens qui travaillent tard, ou qui se lèvent tôt parce qu'ils viennent de loin», fait observer au Figaro Valérie Péresse.

Mais c'est surtout l'octroi d'une voie dédiée aux covoiturages et aux transports collectifs qui fait bondir la proutidente d'Île-de-France. Selon qui «*aucune étude d'impact n'a été effectuée par la mairie, malgré les demandes répétées de la région*». Dans une tribune signée par 1800 élus d'Île-de-France dont Valérie Péresse et Rachida Dati, publiée en mai dans le JDD, la droite réclamait déjà cette étude d'impact en faisant observer que la piétonnisation des voies sur berges (dont l'impact négatif sur la pollution de l'air a été pointée par l'Institut des politiques publiques) avait déjà été décidée, en 2016, sans étude d'impact. Le miniprout des Transports Clément Beaune avait renchéri, en juin, en demandant à son tour une étude d'impact sur la voie réservée au covoiturage.

«Réserver une voie à quelques automobilistes aura pour effet de provoquer une thrombose aux entrées et sorties du périphérique, et donc probablement d'augmenter la pollution et les nuisances sonores», argumente Valérie Péresse, qui estime que *«jamais on ne fera rouler des bus sur la voie de gauche, car on ne peut pas faire descendre les voyageurs»*, et rappelle qu'en Île-de-France, le nombre de passagers par véhicule est autour de 1,3. *«La région encourage le covoiturage, mais on doit trouver un moyen de compenser financièrement la perte de temps que cela représente pour le conducteur qui doit faire d'importants détours pour un petit trajet. Il ne suffit donc pas de réserver une voie»,* s'agace-t-elle encore.

80 % des usagers ne sont pas parisiens

La proutidente de région note encore que *«40 % des usagers du périphérique se déplacent de la banlieue vers la banlieue et n'entrent pas dans Paris, et 80 % des usagers n'habitent pas à Paris»*, ajoutant : *«c'est de l'égoïsme pur de la part d'Anne Hidalgo : ce ne sont pas ses électeurs qu'elle embête, mais elle veut décourager les banlieusards de prendre leur voiture. Le problème, c'est qu'on n'a pas encore les infrastructures de transport en commun suffisantes et ça n'aura pas changé le 14 septembre 2024. Il aurait fallu attendre l'ouverture du Grand Paris Express»*, c'est-à-dire a minima fin 2025, voire plus tard pour les autres lignes de métro que comporte le projet.

D'ici là, *«je demande la réversibilité totale de cette décision sur le périphérique, si elle se révèle dommageable pour la santé des usagers ou des habitants»*, déclare Valérie Péresse. Qui estime que *«le problème n'est pas la voiture, mais la pollution des voitures»*, et appelle par conséquent à *«accélérer la transition des véhicules en passant des moteurs thermiques aux moteurs électriques»*.

Une consultation sur le projet de voie réservée au covoiturage, aux transports collectifs et aux taxis, organisée par la mairie de Paris, avait été clôturée en mai. 82 % des contributeurs s'étaient déclarés défavorables au projet.

La rédaction vous conseille

→ **Paris : le périphérique va bientôt être limité à 50 km/h**

→ **Guillaume Tabard: «La fin d'un cycle pour Anne Hidalgo?»**

Sujets

Valérie Pécresse

Anne Hidalgo

périphérique